

Georges CANDELIER
76 route des Semaises
38330 Montbonnot St Martin
06 23 78 20 46
candelierg@free.fr

Montbonnot, le 15 novembre 2021

Référence : - Code de l'environnement - article R. 123-18
- Arrêté du Préfet de l'Isère du 25 mars 2019

Pièce jointe : Procès-verbal des observations recueillies en cours d'enquête.

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune d'Oytier-Saint-Oblas s'est terminée le 12 novembre 2021 avec une participation moyenne du public.

Au cours de cette enquête, 7 observations écrites ont été recueillies par le commissaire enquêteur.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du code de l'environnement, vos réponses en regard de chacune des observations que je vous communique en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Remis et commenté à Oytier-Saint-Oblas
le 15 novembre 2021
En 2 exemplaires

Le Maître d'Ouvrage
La Sté Cémex Granulats R.M.
Victor Carenco


Saint Priest
le 24/11/2021

Le Commissaire Enquêteur
Georges Candelier



CEMEX Granulats Rhône-Méditerranée

Parc d'Affaires de la Bandonnière
6, rue Louis Gattefossé - BP 266
69802 ST PRIEST Cedex
Tél. 04 72 23 41 00 - SIRET 712 000 432 00108